

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2014

Séance du 17 novembre 2014

CG20141117_9
id. 1311

L'an deux mille quatorze le dix sept novembre , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

REMISES GRACIEUSES

Comme lors de chacune de nos réunions et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation des titres de recettes émis sur les exercices précédents, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant total des requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances s'élève à **7 033,00 €**.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mes propositions et inscrire les crédits équivalents sur l'article 657427 sous-fonctions 51, 52, 53, 551 et 81 de la Décision Modificative n°2 de 2014.

□
□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,
Vu l'avis de la commission des finances,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide les remises gracieuses de titres de recettes suivants pour un montant global de 7 033,00 € ;

TITRES DE RECETTES

<i>IMPUTATION BUDGÉTAIRE</i>	<i>ANNÉE</i>	<i>N° DE TITRE</i>	<i>RESTE À ENCAISSER</i>
70681 81	2014	5208	92,00 €
	2014	5499	92,00 €
	2014	5493	92,00 €
	2014	5608	46,00 €
	2014	5201	92,00 €
	Sous-total.....	414,00 €
	Sous-total arrondi	414,00 €
7513 51	2011	9092	395,66 €
	2011	10228	485,00 €
	Sous-total.....	880,66 €
	Sous-total arrondi	881,00 €
7513 52	2014	2420	1 501,00 €
	Sous-total.....	1 501,00 €
	Sous-total arrondi	1 501,00 €
7513 53	2014	2742	260,00 €
	2014	4542	195,00 €
	2014	8245	195,00 €
	2014	6362	2 135,14 €
	Sous-total.....	2 785,14 €
	Sous-total arrondi	2 786,00 €
75331 551	2014	7875	197,70 €
	2008	525	499,11 €
	2013	12284	753,88 €
	Sous-total.....	1 450,69 €
	Sous-total arrondi	1 451,00 €
	TOTALGÉNÉRAL	7 033,00 €

- Inscrit les crédits équivalents à l'article 657427, sous-fonction 51, 52, 53, 551 et 81 de la Décision Modificative n° 2 de 2014.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET